

Adhésion (cochez et complétez)

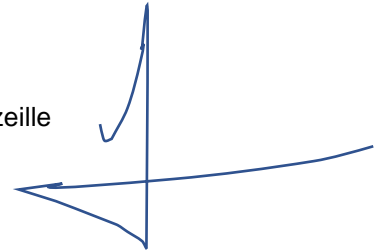
<input type="checkbox"/>	Cotisation nationale (56,00€) et une cotisation départementale (..... €)	56,00€
	<i>Cotisation départementale pour les communes de moins de 1000 habitants : gratuite</i>	+
	<i>Cotisation départementale pour les communes entre 1000 et 2000 habitants : 25,00€</i> €
	<i>Cotisation départementale pour les communes de plus de 2000 habitants : 50,00€</i>	
<input type="checkbox"/>	Abonnement au mensuel « 36000 communes » (19,00€)	19,00€
<input type="checkbox"/>	Abonnement(s) supplémentaire(s) au mensuel « 36000 communes » x 10,00€
	Total cotisation €

Règlement (cochez)

<input type="checkbox"/>	Par mandat administratif
<input type="checkbox"/>	Par chèque à l'ordre de « AMR43 »

Signatures

Fait à : Fait à Monastier-Sur-Gazeille
Le : Le 13/01/2022
Signature Maire : Michel Arcis,
Président AMR43



Voir la facture d'adhésion 2022 ci-dessous pour les informations bancaires. Cette facture est à compléter par vos soins et est destinée à votre trésorerie.

Facture d'Adhésion 2022 à l'AMR43

Émetteur :	Destinataire :
Association des Maires Ruraux de Haute-Loire	Commune :
1 place du Pôle Laurent Eynac	Adresse :
43150 Le Monastier-sur-Gazeille	Code Postal :

<input type="checkbox"/>	Cotisation nationale (56,00€) et une cotisation départementale (..... €)	56,00 + €
<input type="checkbox"/>	Abonnement au mensuel « 36000 communes » (19,00€)	19,00€
<input type="checkbox"/>	Abonnement(s) supplémentaire(s) au mensuel « 36000 communes » x 10,00€
	Total à payer €

INFORMATIONS BANCAIRES :

Crédit Agricole Loire Haute Loire.
IBAN : FR76 1450 6011 0072 8263 1200 031
CODE BIC : AGRIFRPP845